

**ARRETE N°20/2023 : TOURNAGE D'UN EPISODE DE « JOSEPHINE ANGE GARDIEN » - FERMETURE EXCEPTIONNELLE DE L'ESPACE AQUATIQUE DU 23 AU 27 OCTOBRE ET DU 30 OCTOBRE AU 3 NOVEMBRE 2023**

**VU** le Code général des collectivités territoriales et notamment son article L.2122-17 ;

**VU** l'arrêté du maire de la commune de Saint-Germain-en-Laye en date du 3 mai 2019 autorisant l'ouverture de la piscine intercommunale, classée en type X de la 1<sup>ère</sup> catégorie ;

**VU** l'arrêté du Président du Syndicat Intercommunal du 3 septembre 2019 portant sur les horaires d'ouverture de l'équipement ;

**CONSIDERANT** l'organisation du tournage d'un épisode de « Joséphine Ange Gardien », dans l'enceinte du Dôme, du 20 octobre au 3 novembre 2023 ;

**CONSIDERANT** que l'organisation de ce tournage nécessite la fermeture au public des espaces aquatique, forme et bien-être de l'équipement ;

**CONSIDERANT** les délais d'installation et de préparation du tournage ;

Nous, **Benoît BURGAUD**, 1<sup>er</sup> Vice-président du Syndicat Intercommunal pour la Construction et la Gestion d'une Piscine,

**ARRETONS**

**ARTICLE 1** : L'espace aquatique de l'établissement sera exceptionnellement fermé au public du lundi 23 au vendredi 27 octobre inclus et du lundi 30 octobre au vendredi 3 novembre inclus.

**ARTICLE 2** : Les espaces forme et bien-être de l'établissement seront exceptionnellement fermés le vendredi 20 octobre de 14h à 18h30 ; le mardi 24 octobre de 15h à 21h ; le mercredi 25 octobre 15h à 21h ; le jeudi 26 octobre de 8h30 à 14h ; le lundi 30 octobre de 08h30 à 14h et le vendredi 3 novembre de 14h à 21h

**ARTICLE 3** : Le Directeur de l'équipement, le Directeur général des Syndicats et le Président du Syndicat Intercommunal sont chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Saint-Germain-en-Laye, le 18/10/2023  
Transmis en Préfecture et affiché le 19/10/2023

  
**Benoît BURGAUD**  
Premier Vice-président  
du Syndicat Intercommunal